

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCE S ET DE REASSURANCES

S.A, au capital de 20.000.000 de dinars
Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis
RC : n°B120481997
MF : 000080S/A/M 000
Matricule CNSS : 12803/96

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2015

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 13 mai 2015 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2014.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2014.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Nomination d'un commissaire aux Comptes.

Le Conseil d'administration

**PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2015 A 10 H**

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2014, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 de **11.653.587,199 D** ainsi que le report à nouveau de **249.785,027 D**, comme suit :

Réserves pour réinvestissements exonérés	5 000 000,000 D
Report à nouveau	6 903 372,226D
Total	11 903 372,226 D

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 6 800 000,000 D de dividendes, soit 1,7 Dinars par action. Ce montant sera prélevé sur les réserves facultatives arrêtées au 31/12/2013 qui s'élèvent à 30 905 870,000 D.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du Mai 2015.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2014, à quatre-vingt-dix mille dinars (90 000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (10 000D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes « Mazars » représenté par Monsieur Adel Mohsen CHAABANE, pour une période de (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.